



RÉSULTATS ÉLECTIONS SYNDICALES

Suite à l'élection du 6 juin 2017, nous vous informons que le nouveau conseil d'administration du SEPI sera composé des personnes suivantes:

- au poste de présidence: **Serafino Fabrizi**
- au poste de 1^{re} vice-présidence: **Brigitte Bienvenue**
- au poste de 2^e vice-présidence: **Annie Primeau**
- au poste de 3^e vice-présidence: **Chantal Poulin**
- au poste de secrétariat-trésorerie: **Pierre-Luc Gagnon**

■ Les membres du comité d'élection et de référendum

INFO | PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS

Le programme d'aide aux employés (PAE) peut vous apporter une aide efficace pour résoudre un problème personnel et retrouver un certain équilibre. Vous initiez vous-même la démarche pour aller chercher l'aide dont vous avez besoin au PAE. Le programme est entièrement confidentiel et fonctionne sur une base volontaire et sans préjudice. Une téléphoniste est de garde 24 heures par jour. On vous répondra puisqu'il n'y a pas de boîte vocale. Si votre appel est urgent, veuillez le mentionner pour qu'un professionnel de garde retourne votre appel immédiatement. Si

la situation ne nécessite pas une intervention immédiate, on vous référera alors à un professionnel dans les 48 heures. Le programme vous permet d'avoir accès gratuitement à quatre (4) rencontres par année. Il s'agit d'interventions à court terme orientées vers des objectifs et des solutions. Il y a référence dans les cas de thérapie à plus long terme.

Pour prendre rendez-vous, composez l'un des numéros suivants: 514-875-0720 ou le 1-866-398-9505.

■ Sylvain Frenette | sylvainfrenette@sepi.qc.ca

AGENDA

POUR INFORMATION

Veuillez prendre note que nos bureaux seront fermés les vendredis 23 et 30 juin prochains.

CONSEIL FÉDÉRATIF

>> **Les 14, 15 et 16 juin 2017:**
conseil fédératif (CF)
de la FAE

CONSEIL DES COMMISSAIRES

>> **Le mercredi 21 juin 2017:**
conseil des commissaires
de la CSPÎ

INFO | CONGÉS DE MALADIE MONNAYABLES

À compter de l'année scolaire 2016-2017, les jours de congés de maladie sont non cumulatifs mais monnayables à la dernière journée de chaque année de travail lorsque non utilisés au cours de l'année.

■ Nancy Hénault | nancyhenault@sepi.qc.ca

INFO | ALERTE À LA CHALEUR!



Les règles de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) sur la chaleur dans le milieu de travail sont très larges et très vagues. En tant qu'employeur, la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPÎ) et ses représentants (votre direction) doivent quand même

s'assurer que ses employés soient capables d'effectuer une tâche dans un environnement acceptable.

La CNESST recommande, entre autres, de :

- boire au minimum un verre d'eau toutes les vingt (20) minutes, même si on n'a pas soif;
- porter des vêtements légers, de couleur claire, de préférence en coton pour favoriser l'évaporation de la sueur;
- redoubler de prudence si on prend des médicaments, si on a des problèmes de santé ou si on a été malade récemment;
- ajuster son rythme de travail selon sa tolérance à la chaleur;
- prendre des pauses à l'ombre, de préférence, ou dans un endroit frais.

La CNESST recommande à l'employeur, entre autres, de :

- fournir aux travailleurs de l'eau fraîche en quantité suffisante et s'assurer qu'ils en boivent;
- ajuster le rythme de travail en fonction de la température, en tenant compte des capacités des travailleurs et de leur degré d'acclimatation à la chaleur;
- utiliser un ventilateur pour créer un mouvement d'air en direction des travailleurs (il faudrait donc s'assurer que des ventilateurs soient mis à la disposition des enseignants quand le besoin s'en fait sentir);
- être en mesure d'assurer les premiers secours rapidement (système de communication, secouristes formés, entente avec un service d'urgence hospitalier, etc.).

Au contraire de la réglementation sur la température maximale, les règles sont très claires sur la température minimale acceptable. Celle-ci, pour une tâche telle que vous effectuez, doit être d'au moins 20°C.

Si vous avez des questions concernant la température minimale et maximale dans le milieu de travail, je me ferai un plaisir d'y répondre. N'hésitez pas à communiquer avec moi par téléphone au 514-645-4536, poste 205.

■ Sylvain Frenette | sylvainfrenette@sepi.qc.ca

Le **TODO** est réalisé par le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPI). Tiré à 2600 exemplaires, le **TODO** est distribué à toutes les enseignantes et tous les enseignants de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPÎ).

La reproduction du journal, en tout ou en partie, est autorisée à condition de mentionner la source.

Commentaires et/ou suggestions

Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPI)

745, 15^e Avenue | Montréal (Québec) H1B 3P9

Tél.: 514-645-4536 | Téléc.: 514-645-6951 | Par courriel: topo@sepi.qc.ca